

Le compteur communicant Linky au sein du projet SMAP

Qu'est-ce que le compteur communicant Linky ?

Le compteur Linky représente la nouvelle génération de compteurs d'Enedis. Il est dit communicant, ce qui signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Relié à un centre de supervision, il est en interaction régulière avec le réseau, qu'il contribue à rendre intelligent car il permet entre autres de vérifier l'équilibre consommation production local et de mieux repérer les contraintes (on dit que Linky est la première brique des « smart grids » en anglais ou réseaux intelligents).

En 2009, l'Union européenne a fixé, à travers une directive, l'objectif de déployer des compteurs communicants dans 80% des foyers européens d'ici à 2020. En France, 2 millions de compteurs ont été posés au 16 novembre 2016. En 2021, l'objectif est dès lors fixé par la loi à 35 millions de compteurs.

Ces nouveaux compteurs permettent

- 🍌 de réaliser des interventions à distance (relevé d'index, résolution de panne...),
- 🍌 de pouvoir baser les factures sur les consommations réelles et non plus estimées
- 🍌 d'accéder à termes à de nouvelles offres tarifaires des fournisseurs d'énergie (par exemple plus de créneaux heure creuse / heure pleine). Cette flexibilité permet à grande échelle de mieux gérer les pointes de consommation (le soir en hiver), d'intégrer plus d'énergies renouvelables sur le réseau électrique, etc.

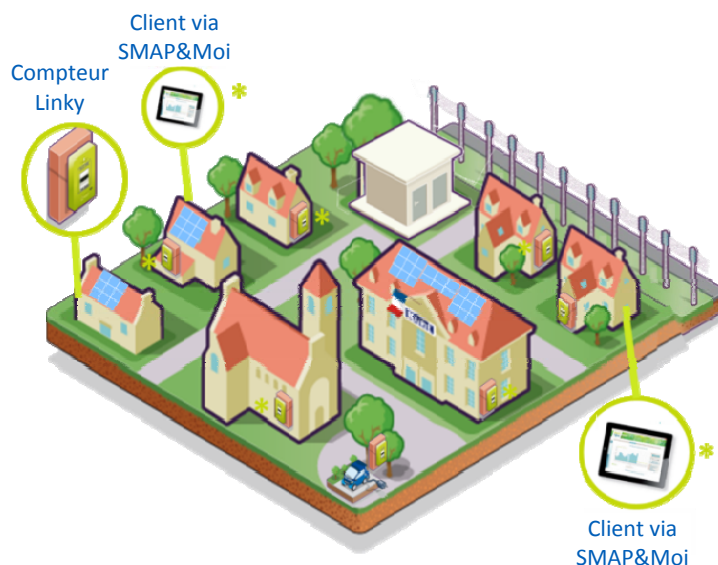


A quoi sert-il dans le projet SMAP ?

SMAP est le premier démonstrateur « smart grid » en zone rurale avec des citoyens consommateurs et producteurs. Ce projet vise à faciliter le développement des énergies renouvelables en zone rurale, et à concevoir puis tester des solutions innovantes en s'appuyant sur la Centrale Villageoise photovoltaïque des Haies.

Dans le cadre de SMAP, 150 compteurs Linky ont été installés sur le bourg des Haies. Ces compteurs **permettent aux habitants**, s'ils ont donné leur accord, de connaître leur consommation et leur production d'électricité toutes les 10 minutes. Le compteur **donne également à Enedis Gestionnaire du Réseau de Distribution des informations sur la tension**.

Ces différentes données sont **indispensables au projet Smap** pour calculer, par différentes simulations, dans quelle mesure le réseau électrique des Haies peut accueillir de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable.



Ces compteurs permettent aussi aux habitants des Haies qui en sont pourvus et qui ont donné leur accord, d'accéder à la plateforme Internet « Smap & Moi » et de visualiser leurs consommations d'électricité au jour le jour.

A propos du compteur Linky

La pose du compteur entraîne-t-elle une modification de l'abonnement ou du fournisseur d'énergie ?

Non, le changement de compteur ne doit rien modifier au contrat en cours entre le consommateur et le fournisseur d'énergie. Cependant, le compteur est plus sensible aux dépassements de puissance que les anciens compteurs électromécaniques (mais pas plus sensible que les compteurs bleu électroniques). Pour les clients qui dépassaient leur puissance souscrite régulièrement, il peut donc ponctuellement y avoir des disjonctions.

Le compteur Linky donne-t-il accès à des données privées et si oui lesquelles ?

Les compteurs Linky doivent respecter un référentiel de sécurité précis : les données collectées sont des données agrégées (index des consommations électriques totales et non pas détail des consommations unitaires des appareils électriques), elles circulent de façon cryptée et aucune donnée personnelle (nom, adresse, etc.) ne transite dans le système.

Seul l'index journalier de consommation d'électricité est remonté à Enedis automatiquement. Pour faire remonter les courbes de charge (c'est-à-dire les consommations à un pas de temps de 10 minutes), la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) impose que le client donne son accord écrit.

Ainsi dans le cadre du projet SMAP, Enedis ne collecte que les courbes de charge des habitants qui en ont donné leur accord par écrit (formulaire de consentement).

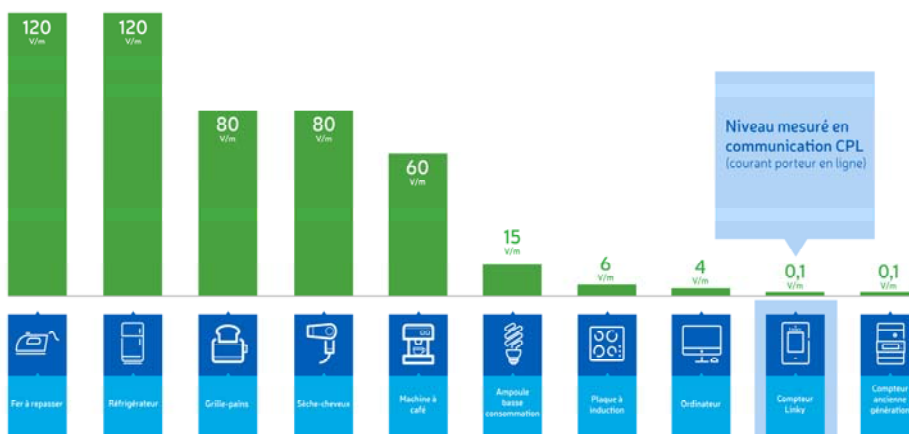
Le compteur Linky a-t-il un impact sur la santé ?

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires définies au niveau européen et français concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Le compteur utilise la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour communiquer : le signal circule dans les câbles du réseau électrique pendant quelques secondes chaque nuit, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Le poste de transformation remonte ensuite le signal à Enedis via une communication GPRS (équivalent d'une communication par téléphone portable, une fois par nuit).

Le signal CPL fonctionne en basse fréquence, comme le faisaient les grandes ondes radio (fréquence très inférieure aux fréquences de la téléphonie mobile ou du wi-fi par exemple). C'est par ailleurs un équipement fonctionnant à basse puissance, de façon comparable aux compteurs électroniques déjà installés.

Exposition liée à l'utilisation des objets de la vie courante

Champ électrique en Volt/mètre mesuré à proximité de l'appareil



Fin septembre 2016, l'ANFR a confirmé de nouveau que les niveaux d'exposition liés à Linky étaient très faibles : entre 100 et 350 fois sous la valeur limite réglementaire de 87 V/m pour les champs électriques et entre 200 et 600 fois sous la valeur limite réglementaire de 6,25 μ T pour les champs magnétiques.

Contact : smart grid Enedis : 04 78 94 53 99 – RAEE : 04 72 56 33 66 – Parc du Pilat : 04 74 87 52 01 - contact@smapetmoi.com -